

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Les Méchins tenue à la salle municipale, le mardi 2 juillet 2013 à 19h00, à laquelle étaient présents :

Monsieur Steve Ouimet, maire
Madame Francine Verreault, conseillère au siège # 1.
Monsieur Clément Marceau, conseiller au siège # 2
Monsieur Gaston Bouchard, conseiller au siège # 3
Madame Suzie Gagné, conseillère au siège # 5

Madame Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière, était aussi présente.

Était absent : Monsieur Réal Isabel, conseiller au siège # 4

Formant quorum sous la présidence de M. Steve Ouimet maire, la séance débuta.

2013-153 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté, et ce, tel que déposé.

2013-154 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2013.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du mois de juin 2013 soient acceptés, et ce, tels que déposés.

2013-155 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-07 « COMPTES PAYÉS EN JUIN 2013 ET SALAIRES PAYÉS EN JUIN 2013».

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés en juin 2013 et les salaires payés en juin 2013 et déposés sous le bordereau 2013-07 sont approuvés au montant de 158 675,95 \$, et ce, tels que déposés.

2013-156 ADOPTION DU BORDEREAU 2013-007 « COMPTES À PAYER ».

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer et déposés sous le bordereau 2013-007 soient approuvés au montant de 249 522,08 \$, plus Matériaux Parent Inc. \$ 1 257,38 et Gaétan Amiot \$ 109,98, pour un total de \$ 250 889,44 et ce, tels que déposés.

Que la directrice générale est autorisée à effectuer les transferts budgétaires si nécessaire.

2013-157 DOSSIER D'ALIMENTATION ET DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE – PAIEMENT DE FACTURES.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'on paie les factures suivantes :

- Roche Ltée (178368) :	941,21 \$
Roche Ltée (178369) :	5 285,26 \$
Total :	6 226,47 \$

- V03 (V0-20130629-4) : **1 919,12\$**
- Jean-Pierre Chamberland Inc. (12-2562/JP) : **2 128,19\$**

2013-158 REMPLACEMENT DE M. ROSSY BOUCHARD LORS DES VACANCES ANNUELLES ET FINS DE SEMAINE (18).

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins retient les services d'Éco l'Eau pour le remplacement de M. Rossy Bouchard lors des vacances annuelles de celui-ci ainsi que 18 fins de semaine. Le tout en rapport avec l'usine de traitement de l'eau potable selon l'offre de services du 25 juin 2013 d'Éco l'Eau.

Que Mme Lyne Fortin est autorisée à signer au nom de la municipalité de Les Méchins un contrat avec Éco l'Eau.

Que la dépense est prise à même le surplus accumulé.

2013-159 FRAIS DE DÉPLACEMENT À M. ROSSY BOUCHARD POUR LA PROTECTION CIVILE.

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins paie un montant de \$ 83,00 à M. Rossy Bouchard pour les frais de déplacement du mois de juin 2013 pour le plan des mesures d'urgence de la municipalité.

2013-160 PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SUR LA RUE CROUSSETTE – DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS.

Considérant que la municipalité de Les Méchins désire procéder au prolongement des réseaux d'eau potable, d'égout sanitaire et d'égout pluvial afin de desservir de nouveaux terrains à construire au bout de la rue Croussette, et se faisant prolonger la structure de chaussé;

Considérant que l'obtention d'un certificat d'autorisation, en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, est nécessaire;

En conséquence, il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins présente une demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la mise en place de conduites;

Que la firme Roche Ltée, Groupe-conseil soit mandatée pour préparer et présenter la demande de certificat d'autorisation;

Qu'une attestation de conformité, à la fin des travaux, soit émise et signée par un ingénieur.

2013-161 M. Gaston Bouchard donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 415 sera proposé pour adoption à une séance subséquente et ayant pour objet de décréter un emprunt pour le prolongement des services d'aqueduc et d'égouts

sur la rue Croussette.

2013-162 ENTENTE DE RÈGLEMENT RÉF. PLAINTÉ À LA COMMISSION DES RELATIONS DU TRAVAIL « LYNE FORTIN C. MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu sur division :

Pour : Mme Francine Verreault, Mme Suzie Gagné et M. Clément Marceau.

Contre : M. Gaston Bouchard.

Que la municipalité de Les Méchins accepte l'entente de règlement entre Mme Lyne Fortin et la municipalité de Les Méchins. Le tout suite à la plainte à la Commission des Relations du Travail par Mme Fortin.

Que M. Steve Ouimet maire est autorisé à signer l'entente au nom de la municipalité de Les Méchins et que la municipalité paie selon l'entente 1 150,00\$ à Mme Fortin pour les heures travaillées les vendredis matin du 1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2013.

2013-163 MRC DE LA MATANIE – DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE LA GESTION DES COURS D'EAU POUR CHACUNE DES MUNICIPALITÉ DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA MATANIE EN VERTU DE L'ARTICLE 105 DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins nomme M. Rossy Bouchard et M. Patrick Guillemette (remplaçant de M. Bouchard) comme responsables de la gestion des cours d'eau. Le tout en vertu de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

2013-164 MRC DE LA MATANIE – DÉSIGNATION DES PERSONNES RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 240-2010 ET 241-2010 DE LA MRC DE LA MATANIE RELATIFS À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins nomme Mme Nadia Bouchard et M. Étienne Tanguay (remplaçant de Mme Bouchard) comme responsable de la vidange des boues de fosses septiques des résidences isolées du territoire de la municipalité de Les Méchins.

2013-165 CONGRÈS DE LA F.Q.M. LES 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2013.

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins défraie les dépenses de déplacement, de repas et d'hébergement à M. Steve Ouimet maire pour le congrès de la F.Q.M. les 27, 27 et 28 septembre 2013.

Que la directrice générale est autorisée à faire les transferts de postes budgétaires si nécessaire.

2013-166 UTILISATION DU LET DE LA VILLE DE MATANE.

Considérant que la municipalité de Les Méchins a une entente avec la Ville de Matane pour l'utilisation du LET pour les matières résiduelles;

Considérant que la municipalité de Les Méchins permet aux citoyens de Les Méchins (Pendant la période estivale) de venir porter à l'ancien dépôt en tranchée de la municipalité, des déchets;

Considérant que ces déchets sont par la suite dirigés au LET de la Ville de Matane;

Considérant que la Ville de Matane charge à la municipalité de Les Méchins, des montants assez élevés pour les déchets provenant de l'ancien dépôt en tranchée;

En conséquence, il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins demande une rencontre avec le directeur général ainsi que M. le maire de Matane pour discuter de ce dossier.

Que M. Steve Ouimet maire et Mme Lyne Fortin Directrice générale et secrétaire-trésorière seraient les personnes désignées pour la rencontre avec les représentants de la Ville.

2013-167 Mme Francine Verreault donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 416 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Les Méchins sera proposé pour adoption à une séance subséquente.

2013-168 TRAVAUX DE VOIRIE DANS LES ROUTES LÉTOURNEAU, ST-THOMAS ET ST-PAULIN.

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins approuve des travaux de voirie dans la route Létourneau, St-Thomas et St-Paulin pour une dépense de \$ 6 500,00.

2013-169 SÉCURITÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE SPÉCIFIQUE SINISTRES DU 5 AU 7 DÉCEMBRE 2010 - MUR DE PROTECTION RUE DE LA MER.

Considérant que la municipalité de Les Méchins doit aller en appel d'offres pour l'engagement d'une firme d'ingénieurs dans le dossier du mur de protection rue de la Mer;

Considérant que pour aller en soumission il faut les documents nécessaires pour remettre aux soumissionnaires afin que ceux-ci puissent soumissionner;

Considérant l'offre de Mme Nathalie Lévesque Inc. pour la préparation des documents d'appel d'offres et le suivi;

En conséquence, il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Clément Marceau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins retient l'offre de Mme Nathalie Lévesque Inc. pour la rédaction du document d'appel d'offres, la coordination de l'appel d'offre pendant la période de soumission et la rencontre d'analyse des soumissions (Incluant le temps de déplacement). Le tout au montant d'environ 5 600 \$ plus les frais de déplacement (Courriel du 25 juin 2013).

Que la dépense sera prise à même le surplus accumulé.

**2013-170 O.M.H. DE LES MÉCHINS – ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE FINANCIER
TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012**

Il est proposé par Mme Suzie Gagné, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins approuve les états financiers de l'O.M.H. de Les Méchins, pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012.

Que la municipalité paie un montant de \$ 1 527,00 pour 2012 et un montant de \$ 8,00 pour 2013.

**2013-171 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE LE MÉCHINS – APPUI POUR LE « PROJET
RÉGIONAL DE PÉTANQUE ».**

Il est proposé par M. Gaston Bouchard, appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie la Corporation de Développement de Les Méchins pour la demande du projet régional de pétanque présentée à la MRC de la Matanie dans le cadre du pacte rural.

**2013-172 ASSOCIATION DES BÉNÉVOLES DE LES MÉCHINS – APPUI À UNE DEMANDE D'AIDE
FINANCIÈRE.**

Il est proposé par Mme Francine Verreault, appuyé par M. Gaston Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins appuie l'Association des Bénévoles de Les Méchins pour leur demande d'aide financière dans le cadre d'un Programme Nouveaux Horizon pour les Aînés – Projets Communautaires.

2013-173 COMPRESS AIR CANADA INC. – ENTENTE DE SERVICE.

Il est proposé par M. Clément Marceau, appuyé par Mme Suzie Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité de Les Méchins conclut une entente de service avec Compress Air Canada pour les unités compresseurs et sècheurs d'air de l'usine de traitement de l'eau potable. Le tout selon l'entente de service proposée le 7 juin 2013. L'entente de service demeure renouvelable à chaque anniversaire de celle-ci. La municipalité devra pour renouveler l'entente, adopter une résolution avant l'anniversaire de l'entente.

Que M. Rossy Bouchard Directeur des Travaux Publics est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette entente.

2013-174

AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE.

Il est 20h53 , et il est proposé par Mme Suzie Gagné , appuyé par Mme Francine Verreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit ajournée au mardi 23 juillet 2013 à 20h00.

Steve Ouimet, maire

Lyne Fortin g.m.a. Directrice générale et
Secrétaire-trésorière